



« CLUB DE LA BULLE »

Piscine Intercommunale de Pontault-Combault/Roissy-en-Brie – RD 21 –
Chemin de Pontault à Sammeron – 77340 PONTAULT-COMBAULT

<http://www.clubdelabulle.com/>

Affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marins sous le numéro 07-77-0383



INSCRIPTIONS 2025 – 2026

Nouveaux Adhérents

INSCRIPTION

Dimanche 7 septembre 2025 au forum des Associations de 10h00 à 18h00 à Pontault-Combault
Samedi 6 septembre 2025 à la Journée des Associations de 10h00 à 17h30 à Roissy en Brie

Les inscriptions se font dorénavant uniquement en ligne sur le site [Helloasso](#).

TARIF

1 ^{ère} personne	260 €
2 ^{ème} personne du même foyer fiscal	225 €
Apnée / Tir	195 € + 9€ (assurance mer)

Ce tarif comprend :

- La licence Fédérale
- L'assurance Loisir 1
- L'adhésion Club

Ne comprend pas :

- Le RIFA P (pour les niveaux 3)
- Les fosses (participation demandée 10€)
- Les sorties
- Les soirées

PIECES A FOURNIR

Les inscriptions se font dorénavant intégralement et uniquement en ligne sur le site [Helloasso](#).

Le paiement est réalisé en 3 fois :

- 1^{er} tiers le jour de l'inscription
- 2^{ème} tiers le 3 novembre 2025
- 3^{ème} tiers le 3 décembre 2025

Documents qui seront demandés pour l'inscription :

- 1 copie numérique d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine de **moins de 2 mois**
Pensez à conserver l'original. Préciser si passage de niveau. (Merci de vous reporter au guide d'utilisation du certificat)

- Une copie numérique de la carte de niveau CMAS si changement durant la saison 2024-2025
- Une copie numérique d'autres certifications (RIFA, Nitrox, ...) ou aptitudes obtenus
- Une photo d'identité

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES FALCULTATIVES MAIS VIVEMENT RECOMMANDEES

Important : En application de l'article 38 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 92-652 du 13 juillet 1992 et les décrets n° 93-392 du 18 mars 1993, « les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel ». De ce fait, le Club de la Bulle souscrit à chaque adhérent une assurance complémentaire dite «Loisir 1» comprise dans le tarif d'inscription.

Vous pouvez choisir une assurance complémentaire plus élevée «Loisir 2», «Loisir 3» etc..., la différence étant à votre charge.

ENTRAINEMENT

2 x par semaine :

- lundi de 21h00 – 22h30 Plongée/Apnée/tir sur cible Piscine du Nautil
- vendredi de 21h00 – 22h30 Plongée/Apnée/tir sur cible Piscine du Nautil

PLANNING DES INSCRIPTIONS

Test de nage et baptême pour les niveaux 1 : **lundi 22 septembre, vendredi 26 et lundi 29 septembre** avec inscription préalable.
Pot d'accueil : **vendredi 19 septembre**

MATERIEL OBLIGATOIRE

Palme, masque, tuba (prêté par le club dans un 1^{er} temps)

Pour l'achat des palmes nous vous conseillons d'attendre et d'en discuter avec vos moniteurs. Le Club de la Bulle pourra vous en prêter en attendant.

ATTENTION, PASSEE LA PREMIERE SEANCE

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE

Concernant les passages de niveau :

Les pré-requis au club sont les suivants :

- Niveau 1 : Test aisance aquatique, baptême
- Niveau 2 : 15 plongées avant le stage pratique qui s'organise au mois de mai
- Niveau 3 : 40 plongées dont 5 entre 35m et 40m, avant le stage pratique qui s'organise au mois de mai